

Nombre de conseillers : 11 L'an deux mille vingt-quatre le 15 février à seize heures. Le Conseil
En exercice : 11 Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est
Présents : 5 réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous
Absents : 6 la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Votants : 8 Présent(e)s : BERNA Martine, CABROL Jacqueline, MILHET Benoit,
Pour : 8 MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian.

Contre : 0

Abstention : 0

Absent(e)s représenté(e)s :

CATALA Gérard : procuration à CABROL Jacqueline

RUIZ Benoit : procuration à BERNA Martine

TONON Yannick : procuration à MILHET Benoit

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc, AUSSILLOU Pierre, KAMILLE Abou-
kanh,

*Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 06/02/2024, le conseil,
conformément à la loi, délibèrera quel que soit le nombre de membres
présents.*

Secrétaire de séance : RAYSSEGUIER Christian

Délibération N°2024_D02

Date convocation :

Le 9 février 2024

**Objet : Plan de financement pour la reconstruction du mur rue du Pont
Rodier.**

Date affichage :

Le 9 février 2024

Vu l'effondrement du mur rue du Pont Rodier en avril 2022,

Vu la nécessité de faire les travaux,

Vu les devis établis en 2024 pour la somme de **266 000€ HT**,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2023,

Mme Le Maire propose un plan de financement pour la reconstruction du mur
rue du Pont Rodier.

Plan de financement :

Participation Etat	158 962,00€	59.76%
Conseil Départemental	53 200,00€	20.00%
CACM	26 919,00€	10.12%
Autofinancement	26 919,00€	10.12%

Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de
financement.

Fait à Boissezon le 15 février 2024,

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :

Le 15 février 2024.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL